Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 063-216302620-20220915-812022-AR

République Française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Arrêté municipal 81/2022 du 15 septembre 2022

ARRÊTÉS DÉBIT DE BOISSONS

Le Maire d'Orcet,

Vu les articles L.3321-1 à L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu les articles L.2131-1 et suivants, 2211-1 et 3, 2212-1,2 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05/01855 du 30 mai 2005 relatif aux zones protégées dans et autour desquelles ne peuvent être installés des débits de boissons alcoolisées ;

CONSIDÉRANT que la demande présentée ci-dessous peut être favorablement accueillie ;

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur TARDIEU Gérard Président de l'Association « Pétanque Orcétoise » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le **samedi 17 septembre 2022 de 13 h 00 à 23 h 00 à l'occasion du concours annuel de la pétanque destinés aux Orcétois(es) au terrain de pétanque de la Narse à ORCET.**

Article 2 : Le présent arrêté accorde une ouverture de débit de boissons à la pétanque Orcétoise pour la **6ème fois** de l'année 2022 sachant que le nombre d'ouverture est limité à 10 par an en vertu de l'article L.3334-2 du code de la santé publique.

Article 3 : L'exploitant devra, prendre toute mesure afin que ne soient pas troublés l'ordre, le repos et la tranquillité publics et notamment, avertir la gendarmerie ou la police des scènes de désordres, rixes ou querelles éventuels.

Article 4 : Les contraventions aux dispositions qui précédent seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Il en sera tiré conséquence quant à la tenue d'éventuelle autorisation ultérieure.

Article 5 : M. le Maire d'Orcet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à M. le commandant de la Brigade de Gendarmerie.

Fait à Orcet le : 15 septembre 2022
Publié le 16 septembre 2022
Transmis le :
Signé à Orcet le 15 septembre 2022

Le Maire,
D. GUÉLON

MAIRIE D'ORCET (PUY-DE-DOME)